

Paris, le 30 janvier 2020

## Augmentation de capital par attribution gratuite de bons de souscription d'actions à tous les actionnaires

Bluelinea, acteur majeur de la Silver Économie en France, annonce le lancement d'une augmentation de capital par attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à tous les actionnaires pouvant aboutir à une levée de fonds maximale de 5,5 M€.

Comme annoncé ce jour à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires 2019, Bluelinea dispose d'un socle de clients solides et d'un carnet de commandes en très forte hausse, intégrant notamment :

- + de 10 000 nouveaux abonnés en cours de déploiement / Pôle Senior & Domicile
- + de 4 mois de commandes à facturer à fin 2019 / Pôle Domotique & Handicap
- + 183% (hausse record) de commandes à facturer à fin 2019 / Pôle Établissements

L'ensemble des équipes est mobilisé pour répondre à un seul et unique objectif : la performance commerciale associée à une maîtrise des coûts.

L'attribution gratuite de bons de souscription d'actions annoncée ce jour doit donner à la société les moyens de financer une accélération dès le début de l'année 2020.

- **1<sup>er</sup> volet de l'augmentation de capital par attribution gratuite de bons de souscription « BSA J »**

En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer 1 BSA J pour chaque action détenue à la clôture de la séance du 7 février 2020. L'exercice de 7 BSA J permettra de souscrire 1 action nouvelle au prix de 4,50 € jusqu'au 31 décembre 2020. En cas d'exercice de l'intégralité des BSA J émis, l'opération permettrait la réalisation d'une augmentation de capital de 2 467 719 €.

Attribution gratuite des « BSA J » à l'ensemble des actionnaires de Bluelinea au 07/02/2020			
Date d'attribution	Parité	Prix d'exercice	Date limite d'exercice des BSA J pour recevoir des BSA Y :
10 février 2020	7 BSA J pour 1 action nouvelle	4,50 € par action, soit une décote de 10% <sup>1</sup>	31 mars 2020

- **2<sup>nd</sup> volet de l'augmentation de capital par attribution gratuite de bons de souscription « BSA Y »**  
(réservé aux actionnaires qui auront exercé leurs « BSA J » avant le 31 mars 2020)

Pour toute nouvelle action souscrite par l'exercice de BSA J jusqu'au 31 mars 2020, l'investisseur recevra gratuitement un BSA Y. L'exercice de 1 BSA Y permettra de souscrire 1 action nouvelle au prix de 5,50 € jusqu'au 31 décembre 2022. En cas d'exercice de l'intégralité des BSA Y émis, l'opération permettrait la réalisation d'une augmentation de capital de 3 016 101 €.

Attribution gratuite des « BSA Y » réservée aux actionnaires ayant exercé leurs « BSA Y » avant le 31/03/2020			
Date d'attribution	Parité	Prix d'exercice	Échéance
14 avril 2020	1 BSA Y pour 1 action nouvelle	5,50 € par action	31 décembre 2022

Ainsi, en cas d'exercice de l'intégralité des « BSA J » avant le 31 mars 2020 et des « BSA Y » avant l'échéance du 31 décembre 2022, l'opération permettrait la réalisation d'une augmentation de capital de 5 483 820 € pour un total 1 096 764 actions nouvelles.



## Modalités de l'opération

- **Cadre juridique de l'opération**

Le Directoire du 27 janvier 2020, faisant usage de la délégation de compétence et des autorisations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2019 dans sa 6<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire, a décidé de procéder à une émission de bons de souscription d'action (BSA) attribués gratuitement aux actionnaires de la Société prenant la forme d'une émission de BSA dits « BSA J » et de BSA dits « BSA Y ».

- **Modalités d'exercice des BSA**

Pour exercer leurs BSA J et/ou BSA Y, les titulaires devront faire parvenir leurs instructions d'exercice à leur intermédiaire teneur de compte (pour le bon au porteur) et à la Société (pour les bons nominatifs) à tout moment entre la Date d'Attribution correspondante et le jour suivant le dernier jour de la Période d'Exercice correspondante. Les instructions d'exercice des BSA J et des BSA Y seront irrévocables. A compter du jour suivant le dernier jour de la Période d'Exercice, aucune instruction d'exercice ne pourra être prise en compte par les intermédiaires financiers.

Pour le cas où un titulaire de BSA J et BSA Y ne disposerait pas d'un nombre suffisant de BSA J ou de BSA Y pour souscrire un nombre entier d'actions de la Société, il devra faire son affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de BSA J et BSA Y nécessaires à la souscription d'un tel nombre entier d'actions de la Société. Les BSA J et BSA Y formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant leur période de cotation mais ne donneront pas droit à indemnisation de leurs titulaires par la Société.

- **Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres du Groupe au 30 juin 2019 et du nombre d'actions de 3 838 676 composant le capital social de la Société à ce jour), serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,99 €
Après émission de 548 382 actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA J	0,87 €
Après émission de 548 382 actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA Y	0,77 €

- **Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation au capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société, soit 3 838 676 actions) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission de 548 382 actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA J	0,87%
Après émission de 548 382 actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA Y	0,78%



- **Dépenses liées à l’Emission – Produits nets de l’Emission**

Le montant des dépenses liées à l’opération est estimé à environ 100 k€. Ainsi, en cas de réalisation à 100%, le montant net de l’augmentation de capital serait de 5 383 820 €.

- **Calendrier indicatif de l’opération**

27 janvier 2020	Décision du Directoire portant sur l’émission de BSA gratuits « BSA J » et « BSA Y » aux actionnaires (usage de la résolution n° 6 de l’AGE du 27/06/2019)
27 janvier 2020	Émission de 3.838.676 BSA correspondant au capital à date.
31 janvier 2020	Parution de la notice d’avis d’attribution des BSA J et BSA Y au BALO
3 février 2020	Diffusion par Euronext de l’avis d’émission / attribution gratuite des BSA J et BSA Y
6 février 2020	1 <sup>er</sup> jour de cotation des BSA J sur Euronext Growth
7 février 2020	Record date attribution : Date d’enregistrement comptable considéré pour l’attribution des BSA J
10 février 2020	Attribution des BSA J et ouverture de la période d’exercice des BSA J
31 mars 2020	Fin de la période d’accélération / sur exercice des BSA J afin de bénéficier de l’attribution de BSA Y
8 avril 2020	1 <sup>er</sup> jour de cotation des BSA Y sur Euronext Growth
9 avril 2020	Record date attribution : Date d’enregistrement comptable considéré pour l’attribution des BSA Y
14 avril 2020	Attribution des BSA Y et ouverture de la période d’exercice des BSA Y
31 décembre 2020	Clôture de la période d’exercice des BSA J
31 décembre 2022	Clôture de la période d’exercice des BSA Y

- **Prospectus**

En application des dispositions de l’article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l’article 211-2 du Règlement général de l’Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l’AMF car le montant total de l’offre est inférieur à 8 000 000 €.

- **Facteurs de risque**

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d’investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le Rapport semestriel d’activité au 30 juin 2019 de la société, disponible sur le site Internet de BlueLinea.

**Prochain rendez-vous : résultats annuels 2019, le mardi 14 avril 2020 (avant Bourse)**

#### **A propos de BlueLinea :**

« Prendre soin de vos parents, qu’ils soient âgés ou en situation de handicap, à domicile comme en établissement. » est la mission principale de BlueLinea, première SilverTech cotée sur Euronext Growth.

En s’appuyant sur sa plateforme **S.A.R.A - Service d’Accompagnement, de Réconfort et d’Assistance H24 7/7** – et un véritable cockpit logiciel, **BlueHomeCare®**, développé par BlueLinea : la société développe une triple expertise de solutions et services dédiés au **parcours du « bien vieillir »**.



Le « **Pôle Senior & Domicile** » accompagne, jour et nuit, des personnes à partir de leur entrée en retraite jusqu'au soutien à distance, suivi télé-médical et maintien à domicile que ce soit chez elles, au sein d'une famille d'accueil ou d'une colocation entre seniors. En parallèle, le « **Pôle Domotique & Handicap** » modernise et adapte domicile ou tout type de lieu de vie de personnes en perte d'autonomie que ce soit par l'âge ou en situation de handicap. Le « **Pôle Établissements** », à partir d'un appel infirmier de nouvelle génération, déploie la solution SERENEA® qui protège les résidents tout en assistant les soignants et équipes d'une Résidences Services, d'un EHPAD ou plus largement d'un établissement de santé.

**Bluelinea** innove ainsi en proposant des solutions répondant à chaque situation de la vie d'un senior.

#### Contacts Investisseurs :

**Laurent Levasseur**

Président du Directoire  
contact@bluelinea.com  
+33.1.76.21.70.60

**Jérôme Frabreguettes-Leib**

Relations Investisseurs  
bluelinea@actus.fr  
+33.1.53.67.36.78

#### Contacts Presse :

**Adrien Westermann**

Directeur Marketing & Relation clients  
adrien.westermann@bluelinea.com  
+33.1.76.21.70.60

**Vivien Ferran**

Relations Presse  
vferran@actus.fr  
+33.1.53.67.36.34

#### Euronext

